

Enquête publique

Plan Communal de Mobilité (PCM)

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est organisée **du 4 septembre 2024 au 21 octobre 2024 inclus** pour le projet de plan communal de mobilité (PCM), conformément à l'article 17 du Décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité durable.

Une **présentation publique** aura lieu le **10 septembre 2024 à 18h30 au Pavillon des Libertés** – rue de la Libération 20 à 4420 Saint-Nicolas.

Sur base de vos remarques et suggestions, les adaptations pertinentes seront apportées à l'étude, puis le PCM sera validé et sa mise en oeuvre initiée.

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité ?

Le Plan communal de mobilité est un document d'orientation de l'organisation et de la gestion des déplacements, du stationnement et de l'accessibilité générale à l'échelle de la commune qui se base sur la concertation des acteurs locaux (citoyens, Tous à Pied, Atingo, Gracq, TEC, SNCB, SPW, etc.) et sur la prise en compte de l'ensemble des modes de déplacements (personnes à mobilité réduite, piétons, deux roues, transports collectifs, transports individuels, etc.).

Où en est-on ?

Le diagnostic de la situation actuelle et la définition des objectifs et des enjeux ont été présentés au Conseil Communal en séance du 2 septembre 2023. Sur cette base, des propositions concrètes ont été établies, avec des précisions apportées pour chacun des modes de transport énumérés. Les propositions ont été concertées avec la Région, le Collège et les Services techniques communaux.

Enquête publique

Le **dossier est consultable** du 4 septembre 2024 au 21 octobre 2024 à 10h00 :

- Après du service mobilité, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 11h30 **uniquement sur rendez-vous** – rue des Botresses 2 à 4420 Saint-Nicolas (en soirée uniquement le mardi 17 septembre 2024, de 16h30 à 20h00).
Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l'avance auprès de Monsieur Philippe STRUBBE, Conseiller en Mobilité, au 04/239.97.77 ou par mail mobilite@saint-nicolas.be
- Sur la site de la Commune de Saint-Nicolas : <https://www.saint-nicolas.be/vivre-a/securite-et-mobilite/plan-communal-de-mobilite-pcm>.

Les réclamations et observations écrites (datées et signées sous peine de nullité) à l'attention du Collège Communal peuvent être transmises ou déposées à l'administration communale – rue de l'Hotel Communal 63 à 4420 Saint-Nicolas ou être formulées par courriel (mobilite@saint-nicolas.be) pour le 21 octobre (10h00) au plus tard.

La séance de clôture a lieu le 21 octobre 2024 à 10h00 à l'Administration Communale, Rue des Botresses, 2.

À Saint-Nicolas, le 3 septembre 2024.

Par le Collège,

Le Directeur Général
Pierre LEFEBVRE

La Bourgmestre,
Valérie MAES